

Federal Provincial Territorial (FPT) Crime Prevention and Policing Committee (CPPC) Ad hoc Meeting | Réunion spéciale du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) pour la prévention du crime et la police (CPCP)

From: "Dakalbab, Talal" <talal.dakalbab@ps-sp.gc.ca>
To: wayne.rideout@gov.bc.ca, taryn.walsh@gov.bc.ca, marlin.degrand@gov.ab.ca, Rob Cameron <rob.cameron@gov.sk.ca>, michael.koppang@gov.mb.ca, todd.clarke@gov.mb.ca, richard.stubbings@ontario.ca, louis.morneau@msh.gouv.qc.ca, tarakelly@gov.nl.ca, TL Mullally <tlmullally@gov.pe.ca>, Hayley Crichton <hayley.crichton@novascotia.ca>, connie.courcy@gnb.ca, Jessica Young <jessicayoung@gov.nu.ca>, Leanne Gardiner <leanne_gardiner@gov.nt.ca>, Jeff Simons <jeff.simons@gov.yk.ca>
Cc: "Rochon, Dominic" <dominic.rochon@ps-sp.gc.ca>, aaron.mccrorie@tc.gc.ca, samanthamaislin.dickson@justice.gc.ca, "Baird, Louise" <louise.baird@pco-bcp.gc.ca>, "Daley, Dennis" <dennis.daley@rcmp-grc.gc.ca>, kevin.brosseau@tc.gc.ca, "Larocque, Mélanie" <mélanie.larocque@ps-sp.gc.ca>, "Schachter, Davida" <davida.schachter@ps-sp.gc.ca>, trevor.thompson@ptcmc.onmicrosoft.com, kevin.brosseau@tc.gc.ca
Date: Fri, 18 Feb 2022 23:41:09 +0000

Colleagues,
Please find below the readout from the recent FPT CPPC on February 16, 2022.
Thank you for your ongoing collaboration,
Talal

Collègues,
Veuillez trouver ici-bas un compte rendu de notre rencontre FPT CPCP du 16 février 2022.
Je vous remercie pour votre collaboration habituelle.
Talal

Talal Dakalbab (*he/him/il/lui*)

Assistant Deputy Minister / Sous-ministre adjoint
Crime Prevention Branch / Secteur de la prévention du crime
Public Safety Canada Diversity and Inclusion Champion /
Champion de la diversité et de l'inclusion à Sécurité publique Canada
Tel: 613-852-1167

FPT Crime Prevention and Policing Committee (CPPC) Ad hoc Meeting

- Briefing on the Emergencies Act (PCO-DoJ-PS-RCMP)
 - o Provided an explanation on the Emergencies Act (EA) and the recent GIC declaration of a public order emergency.
 - o Noted consultation and collaboration with PTs, including the PM's First Ministers meeting to consult Premiers and the letters sent to Premiers that provided more information surrounding measures of the Act.
 - o Shared that there was DM-IGA call earlier to further discuss EA.
 - o Noted efforts for information sharing between FPT partners, and provided a high-level summary of the invocation of the EA on February 14, noting that the proclamation was made public the day before.
 - o Reviewed the Emergency Measures Regulations and the Emergency Economic Measures Order made pursuant to the declaration order, which include additional powers for law enforcement to address unlawful public assembly, to protect critical infrastructure, and compel the provision of goods and services to remove trucks and blockades.

- o With regard to the Emergency Measures Regulations, noted that they do not include provisions that may be used to call in the military, remove policing jurisdiction from provinces and territories, nor limit legal assemblies and demonstrations.
- o Also clarified that while the EA and the regulations are available to law enforcement nationally, the application of these powers would be used as needed by local law enforcement to assist in their efforts to prevent and address unlawful assemblies that threaten Canada's security, public safety and critical infrastructure.
- o RCMP noted the new measures are temporary, as the EA provisions are time limited for maximum 30 days, unless reinstated by the federal government, and provide law enforcement across country with additional tools to deal with serious unlawful assembly. Confirmed again that the EA will not change authority of police of jurisdiction but rather provides new tools to help police address unlawful assemblies.
- o Related to the Emergency Economic Measures Order, the RCMP explained the practical application of the Order and again, the new tools to allow information sharing between financial institutions and law enforcement and for financial institutions to freeze accounts, which are critical tools in addressing the ongoing unlawful assemblies.
- o DOJ shared that the EA requires the public order emergency and the related regulations/order be tabled in Parliament within 7 sitting days, and be debated where the proclamation could be struck down or the orders amended. A Parliamentary Inquiry is also required by the EA within 60 days following the end of the Emergency.
- Situational Update (RCMP)
 - o Provided an update on operational situation on the ground at Emerson, Coutts and Ottawa.
- Discussion of Strategic Enforcement Strategy (TC led)
 - o Marlin Degrand (AB) asked about authorities and protection of infrastructure. Provided the example of Coutts and the available resources. PS clarified that the new authorities provide means for designating protected areas.
 - o Rick Stubbings (ON) asked a question on financial measures, specifically the application of freezing assets. RCMP clarified the process and noted this also includes crypto currencies.
 - o Lynne Lamarche (CBSA) shared information on high risk ports of entry, and strategy to ensure international trade corridors in these areas remain operational, working closely with police of jurisdiction, provincial/municipal jurisdictions and sec. 6 for owners and operators.
 - o Rob Cameron (SK) asked about the EA regulations from a law enforcement perspective – whether it applies to all peace officers (sheriffs, highway patrol, park rangers, etc.) – RCMP noted their legal services are looking into that question and will have a response soon.
 - o Andrew Easton (NB) asked about the authority for investigating national security matters – Loretta Colton noted the RCMP are lead, but work with police of jurisdiction, 6(1) and (2) remain in effect.
 - o Glen Lewis (BC) asked if constituency offices are protected under the Emergency Measures Regulations, or considered government buildings as included in the designated areas outlined in section 6 of the regulations. PS noted that the regulations cover the act of unlawful assembly itself, regardless of location, where law enforcement could take action to prevent and respond, so there may not be a need for specific designation of constituency offices. Notwithstanding, s. 6(f) allows the Minister of Public Safety to designate a place as protected, and then it may be secured, DOJ noted they do not believe a constituency office would fall under “government building”, and PS indicated they would be happy to follow-up separately on this request.
 - o Aaron McCrorie (TC) noted that the strategic enforcement strategy now has new tools under the EA. Highlighted that people may see this situation as a disincentive for future vehicles blockades.
 - o Rob Cameron (SK) asked for copy of the order; the Canada Gazette link was posted in the chat.

- Roundtable
 - o Louis Morneau (QC) – appreciate the information, but noted the sentiment that, in its view, QC currently has the right legal tools, communications strategy, and capacity to meet the situation for its purposes. QC noted there is good coordination within the province in Montreal and Quebec City, and are following the EA and its implementation closely.
 - o PS noted that these powers exist nationally but need only be used when PTs feel they require them. Reminded folks that this is not a carte blanche to stop all protests, people still have the right to assemble peacefully.
 - o Rick Stubbings (ON) noted if there is anything the Government of Canada needs to regarding the EA and its orders to reach out. Noted lack of questions at this time does not mean full understanding by all, and suggested reconvening the group next week.

ACTION ITEMS:

- o PS to reconvene a small CPPC group early next week to continue discussions.
- o Questions posed during this meeting and not answered will be promptly followed up on by federal officials, and answers will be provided out to all at next meeting.
- o PS committed to completing a bilingual meeting summary of discussion and sharing back with the group.

=====

Réunion spéciale du Comité fédéral-provincial-territorial (FPT) pour la prévention du crime et la police (CPCP)

- Séance d'information sur la *Loi sur les mesures d'urgence* (Bureau du Conseil privé, ministère de la Justice, Sécurité publique et Gendarmerie royale du Canada [GRC])
 - o On fournit une explication sur la *Loi sur les mesures d'urgence* (LMU) et la récente déclaration d'état d'urgence par le gouverneur en conseil.
 - o On mentionne la consultation et la collaboration avec les PT, y compris la réunion des premiers ministres et du premier ministre, afin de consulter les premiers ministres, et les lettres envoyées à ces derniers afin de donner plus d'information sur les mesures prises en vertu de la Loi.
 - o On indique qu'un appel des sous-ministres des Affaires intergouvernementales (AIG) avait eu lieu plus tôt pour discuter plus en détail de la LMU
 - o Il est question des efforts déployés pour l'échange de renseignements entre les partenaires FPT et on a présenté un résumé de haut niveau de l'invocation de la LMU le 14 février, en indiquant que la proclamation a été rendue publique la journée précédente.
 - o On examine le *Règlement sur les mesures d'urgence* et le Décret sur les mesures économiques d'urgence pris en vertu de l'ordonnance du décret, qui comprend des pouvoirs supplémentaires pour l'application de la loi afin de lutter contre les attroupements publics illégaux, de protéger les infrastructures essentielles et d'obliger la fourniture de biens et de services pour retirer les camions et les barrages.
 - o En ce qui a trait au Règlement sur les mesures d'urgence, on mentionne qu'ils ne comprennent pas de dispositions pouvant servir à faire appel aux militaires, à retirer la compétence policière des provinces et des territoires ou à limiter les assemblées et manifestations licites.
 - o On précise également que même si les organismes d'application de la loi à l'échelle nationale peuvent invoquer la LMU et le règlement, ce sont les organismes d'application de la loi locaux qui exerceraient ces pouvoirs au besoin pour aider à prévenir et à combattre les assemblées illégales qui menacent la sécurité du Canada, la sécurité publique et l'infrastructure essentielle.
 - o La GRC fait remarquer que les nouvelles mesures sont temporaires puisque les dispositions relatives à la LMU sont limitées à une période maximale de 30 jours, à moins d'être rétablies par le gouvernement fédéral, et qu'il est nécessaire de fournir aux organismes d'application de la loi d'un bout à l'autre du pays avec des outils supplémentaires pour faire face aux attroupements illégaux graves. On confirme une

- fois de plus que la LMU ne changera pas l'autorité de la police locale, mais fournira plutôt de nouveaux outils pour aider la police à lutter contre les assemblées illégales.
- o En ce qui a trait au Décret sur les mesures économiques d'urgence, la GRC explique l'application pratique du décret et, encore une fois, les nouveaux outils afin de permettre aux institutions financières et aux organismes d'application de la loi d'échanger de l'information, et aux institutions financières de geler des comptes. Il s'agit d'outils essentiels pour faire face aux assemblées illégales en cours.
 - o Le ministère de la Justice a indiqué que l'évaluation environnementale exige que l'urgence d'ordre public et les règlements/ordres connexes soient déposés au Parlement dans un délai de sept jours de séance et fassent l'objet d'un débat au cours duquel la proclamation pourrait être annulée ou les ordres modifiés. Une enquête parlementaire est également requise par LMMU dans les 60 jours suivant la fin de l'urgence.
- Mise à jour de la situation (GRC)
 - o On fait le point sur la situation opérationnelle sur le terrain à Emerson, Coutts et Ottawa.
 - Discussion sur la stratégie en matière d'application de la loi stratégique (dirigée par Transports Canada)
 - o Marlin Degrand (Alberta) pose une question sur les pouvoirs et la protection des infrastructures. Il donne l'exemple de Coutts et des ressources disponibles. Sécurité publique précise que les nouveaux pouvoirs offrent des façons de désigner des aires protégées.
 - o Rick Stubbings (Ontario) pose une question sur les mesures financières, en particulier l'application du gel des avoirs. La GRC clarifie le processus et fait remarquer que cela inclut également les cryptomonnaies.
 - o Lynne Lamarche (Agence des services frontaliers du Canada) présente de l'information sur les points d'entrée à haut risque et la stratégie visant à assurer que les corridors commerciaux internationaux dans ces secteurs demeurent opérationnels, en collaboration étroite avec le service de police local, les autorités provinciales et municipales, ainsi que pour les propriétaires et exploitants visés à l'article 6.
 - o Rob Cameron (Saskatchewan) pose une question sur le règlement d'application de la LMU du point de vue de l'application de la loi : s'applique-t-il à tous les agents de la paix (shérifs, policiers patrouilleurs d'autoroutes et gardes de parc, etc.)? La GRC répond que son unité des services juridiques étudie cette question et qu'elle y répondra bientôt.
 - o Andrew Easton (Nouveau-Brunswick) pose une question sur le pouvoir d'enquêter sur les questions de sécurité nationale. Loretta Colton répond que la GRC est responsable, mais qu'elle travaille avec les services de police locaux et que les paragraphes 6(1) et (2) demeurent en vigueur.
 - o Glen Lewis (C.-B.) demande si les bureaux de circonscription sont protégés en vertu du Règlement sur les mesures d'urgence, ou si les édifices gouvernementaux sont inclus dans les zones désignées décrites à l'article 6 du Règlement sur les mesures d'urgence. Sécurité publique répond que le règlement couvre l'acte d'attroupement illégal en soi, quel que soit le lieu, où l'application de la loi pourrait prendre des mesures pour prévenir et réagir, de sorte qu'il pourrait ne pas être nécessaire de désigner des bureaux de circonscriptions spécifiques. L'alinéa 6f) permet néanmoins au ministre de la Sécurité publique de désigner un lieu comme étant protégé, et pouvant être aménagé. Le ministère de la Justice fait remarquer qu'il ne croit pas qu'un bureau de circonscription serait inclus dans la définition d'« édifice gouvernemental », et Sécurité publique indique qu'il serait ravi de donner suite séparément à cette demande.
 - o Aaron McCrorie (Transports Canada) fait remarquer que la stratégie en matière d'application de la loi stratégique comporte maintenant de nouveaux outils en vertu de la LMU. Il insiste sur l'importance d'utiliser cette situation comme un moyen de dissuader les futurs barrages routiers.

- Rob Cameron (Saskatchewan) demande d'obtenir une copie du décret; le lien de la *Gazette du Canada* est affiché dans le clavardage.
- Tour de table
 - Louis Morneau (Québec) remercie les intervenants d'avoir donné cette information. Il mentionne toutefois que le Québec est d'avis qu'il dispose actuellement des outils juridiques, de la stratégie de communication et de la capacité dont il a besoin pour faire face à la situation à ses fins. Le représentant du Québec fait remarquer qu'il y a une bonne coordination à l'échelle de la province à Montréal et à Québec, et qu'elles suivent de près la LMU et sa mise en œuvre.
 - Sécurité publique fait remarquer que ces pouvoirs existent à l'échelle nationale, mais qu'ils ne doivent être utilisés lorsque les PT estiment qu'ils en ont besoin. On rappelle aux participants que la Loi ne donne pas carte blanche pour arrêter toute manifestation; les gens ont toujours le droit légal de se réunir pacifiquement.
 - Rick Stubbings (Ontario) indique que le gouvernement du Canada peut communiquer avec la province de l'Ontario s'il a besoin de quoi que ce soit sujet de la LMU et de ses décrets. On mentionne que l'absence de questions à ce stade ne veut pas dire que tous comprennent parfaitement l'information donnée et on suggère de réunir à nouveau le groupe la semaine prochaine.

MESURES DE SUIVI

- Sécurité publique réunira de nouveau un petit groupe du CPCP au début de la semaine prochaine pour poursuivre les discussions.
- Les fonctionnaires fédéraux feront rapidement un suivi sur les questions demeurrées sans réponse pendant la réunion et présenteront les réponses à tous à la prochaine réunion.
- Sécurité publique s'engage à rédiger un compte-rendu des discussions bilingue et à le remettre au groupe.